**Déclaration des organisations de la société civile travaillant sur le commerce électronique pour le développement, sur la Semaine africaine du commerce électronique et ses résultats**

Le 14 décembre 2018

Le commerce électronique, et plus généralement le commerce et la technologie numériques, peuvent stimuler le développement, créer des emplois et contribuer à la création de moyens de subsistance durables. Toutefois, tout comme les changements antérieurs dans la technologie et les schémas commerciaux, les pays en développement ont besoin, pour en bénéficier, de politiques et d'un soutien institutionnel appropriés, tant sur le plan national qu'international. Cette conférence a bien mis en évidence les opportunités du commerce électronique pour les entrepreneurs africains, mais le principal défi est d'exploiter l'industrialisation numérique pour la transformation structurelle du continent.

Presque tout le commerce numérique est actuellement dominé par quelques acteurs mondiaux des États-Unis et de la Chine par le biais de plates-formes qui non seulement perturbent et réorganisent l'activité économique, mais conduisent à la domination numérique. Pour faire du commerce, nous devons produire. Si nous développons le commerce numérique sans d'abord améliorer nos capacités de production, et si nous comblons le fossé numérique en améliorant notre infrastructure physique et l'interconnectivité, nous ouvrirons encore davantage nos économies aux importations de l'extérieur de la région. Ainsi, la poursuite de la libéralisation dans le domaine numérique, sans les investissements nationaux nécessaires pour améliorer les capacités productives, détruira les emplois, décimera les micro, petites et moyennes entreprises (MPME), et faussera le développement.

Ces menaces d'une libéralisation numérique prématurée de notre souveraineté économique et de nos perspectives de développement futur seront grandement amplifiées si l'espace économique numérique en évolution rapide est régi par des règles élaborées par les sociétés transnationales (STN) pour leur propre profit dans le monde entier, comme elles le proposent dans les discussions sur le commerce électronique à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il ne devrait pas y avoir de négociations sur le commerce électronique à l'OMC. Comme l'a dit le Groupe africain à l'OMC, ils " ne soutiendront aucune idée de négociation de règles, ni n'iront dans le sens de l'élaboration de règles sur le commerce électronique. Nous pensons que c'est totalement prématuré."

Au lieu d'une libéralisation numérique conduisant à un nouveau colonialisme numérique, ce dont nous avons besoin pour la transformation structurelle de la région conformément à l'**Agenda 2063 : La vision de l'Afrique** que nous voulons est une stratégie d'industrialisation numérique axée sur l'emploi et le développement. L'industrialisation numérique indique la nécessité de politiques visant à empêcher les grandes sociétés internationales de contrôler nos données et d'utiliser nos données dans l'intérêt public ; à développer et à soutenir les entreprises et plates-formes numériques nationales ; à promouvoir stratégiquement les PME nationales, notamment par le transfert de technologies ; à promouvoir l'inclusion dans l'économie numérique par des politiques de plein emploi ; à assurer une fiscalité et des investissements appropriés pour réduire la fracture numérique ; à promouvoir le bien-être et la vie privée des consommateurs par la protection des données ; à garantir la réglementation de l'économie numérique et à mettre un terme au monopole des plateformes ; et d'autres stratégies favorisant le développement. Une grande partie de cet objectif peut être réalisée par le biais de politiques nationales qui devraient être élaborées avec la participation appropriée des parties prenantes, ainsi que par le biais de l'intégration régionale ; mais les décideurs politiques ont besoin d'une marge de manœuvre suffisante pour ce faire ; restreindre cette marge de manœuvre est l'objectif clair des efforts plurilatéraux actuellement en discussion à l'OMC.

Le rôle de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ne devrait pas se limiter à l'assistance technique et ne devrait pas suivre la même idéologie que la Banque mondiale, l'OMC, le Forum économique mondial (WEF) et les autres institutions néolibérales dominées par les pays développés. Elle ne devrait pas être dictée par l'ordre du jour et le financement des donateurs, comme nous le voyons ici, où l'ordre du jour européen reçoit une importance excessive par rapport à celui de l'Union africaine. Nous pensons que l'Union africaine devrait disposer d'un espace pour conduire l'agenda de numérisation de l'Afrique, pour les objectifs de développement de l'industrialisation numérique africaine, et cela doit être cohérent avec les positions prises par le Groupe africain à l'OMC. Le rôle des partenaires de développement devrait être d'apporter un soutien plutôt que d'être perçu comme le moteur de l'agenda. Compte tenu de la persistance de la pauvreté et du manque de convergence après des décennies de libéralisation, ainsi que du pouvoir croissant des plates-formes numériques sur nos économies, nous pensons que la CNUCED devrait se concentrer sur l'industrialisation numérique et la transformation structurelle de nos économies, plutôt que de simplement faciliter le commerce en ligne et la présence des plates-formes en Afrique. Nous notons avec consternation le manque de représentants des gouvernements africains et de la société civile africaine dans les panels.

La CNUCED doit reprendre son rôle historique dans l'élaboration des politiques, qui est centré sur une approche intégrée de la stratégie de développement et axé sur les politiques d'industrialisation. Nous félicitons la CNUCED pour le Rapport sur le commerce et le développement (RCD) de cette année, qui portait sur "Le pouvoir, les plates-formes et l'illusion du libre-échange". Mais ce n'est pas suffisant étant donné la vaste armée de "représentants commerciaux" rassemblés par les pays avancés pour persuader les pays en développement d'adopter des mesures qu'ils ne sont pas prêts à adopter et que beaucoup, de leur propre aveu, ne comprennent pas.

Il est regrettable, et c'est un euphémisme, qu'en dépit des demandes répétées des Etats membres africains, les conclusions de cette étude interne originale de la CNUCED, fondée sur des données factuelles, aient été perceptibles par son absence à cette réunion et que, par conséquent, les principales questions politiques et économiques soulevées par les défis de l'industrialisation numérique aient été insuffisamment prises en compte.

Le développement durable dépend de la libre circulation de l'information et nous voulons la liberté d'expression. Mais ce n'est pas la même chose que le transfert transfrontalier de nos ressources naturelles les plus précieuses à des sociétés étrangères. Comme au cours des siècles précédents, lorsque nous avons perdu le contrôle de notre capacité à exploiter correctement le potentiel de création de richesse des matières premières, nous courons le risque de répéter ces mêmes erreurs au 21ème siècle avec nos données. Pour l'instant, nous n'évaluons pas correctement nos données, de sorte que les gouvernements autorisent trop facilement leur transfert à l'extérieur du pays. Nous devons exploiter la valeur de nos données pour les entrepreneurs canadiens, mais aussi pour le développement économique communautaire dans l'intérêt public. Les pays africains doivent conserver la marge d'action nécessaire pour évaluer à quel moment des politiques de conservation des données au niveau local ou régional seraient dans l'intérêt national ou communautaire.

La doctrine de la libre circulation mondiale des données est douteuse, alors que les données sont également considérées comme la ressource clé d'une économie numérique. Les données doivent appartenir à "celui dont il s'agit", qu'il s'agisse d'un individu ou d'une communauté. Des cadres de propriété des données devraient être élaborés d'urgence sur la base de ce principe et utilisés par les pays en développement pour promouvoir l'industrie numérique nationale. De plus, les nouvelles entreprises numériques qui travaillent sur les données et les renseignements d'affaires qui en découlent doivent appartenir à des intérêts nationaux, car ce sont après tout " nos données " qui sous-tendent ces activités.

La CNUCED a souligné que tous les pays qui ont réussi à s'industrialiser utilisaient des protections pour les industries naissantes, de sorte que puisque l'Afrique a besoin de s'industrialiser, nous devrons également être en mesure d'utiliser les tarifs douaniers de manière stratégique, ainsi que d'autres protections pour les industries naissantes. Nous devons maintenir et utiliser la marge de manœuvre politique pour promouvoir nos MPME, qui représentent la majorité des emplois dans nos pays, notamment par des politiques actives de transfert de technologie. Le système international de règles régissant les brevets et les droits d'auteur s'est avéré faciliter l'évasion fiscale et a entraîné un énorme transfert de richesse des pays du Sud vers les STN du Nord. Nous avons besoin de systèmes d'innovation et de promotion des MPME sans renforcer les systèmes anti-développement de protectionnisme de la propriété intellectuelle que les pays les moins avancés (et les non-membres de l'OMC) en Afrique ne sont pas tenus de mettre en œuvre.

L'industrialisation numérique inclusive pour le développement doit également mettre l'accent sur la création d'emplois et de moyens de subsistance décents et sur les droits sociaux et économiques dans la sphère numérique. La stratégie la plus importante pour une croissance inclusive à partir de l'industrialisation numérique est un engagement en faveur de la création d'emplois vers le plein emploi, axé sur des stratégies d'équité, y compris des droits du travail forts pour tous les travailleurs, l'égalité des sexes et des protections sociales transférables, notamment pour les travailleurs des plateformes.

Un exemple flagrant de l'importance de l'UE était l'ordre du jour : l'UE étiquetait les taxes élevées et les droits d'importation comme des barrières commerciales. Nous nous y opposons, car l'Europe ne devrait pas dire aux pays africains que les entreprises européennes ne devraient pas avoir à payer d'impôts lorsqu'elles opèrent dans des pays africains, alors que les entreprises africaines devraient évidemment contribuer à l'assiette fiscale nationale. Les acteurs du numérique profitent de la mobilité et de l'intangibilité des biens et services numériques pour éviter l'impôt et créer un terrain de jeu inégal qui nuit aux concurrents qui exploitent des entreprises traditionnelles et respectent les modèles fiscaux traditionnels. La planification fiscale par les STN numériques qui réduit artificiellement le revenu imposable ou transfère les bénéfices vers des juridictions où l'activité économique est faible ou inexistante devrait être abordée dans le cadre d'une stratégie favorable au développement et ne doit pas être exacerbée par les règles commerciales numériques proposées à l'OMC et ignorées dans les discussions sur le commerce numérique en Afrique.

Une fiscalité appropriée est essentielle pour bâtir l'assiette fiscale dans les pays africains dont nous avons besoin pour investir dans des infrastructures axées sur le développement, y compris l'infrastructure numérique, et dans des services publics de bonne qualité et accessibles. Cela est d'autant plus important que l'accumulation de la dette (publique et privée) ces dernières années soulève à nouveau des inquiétudes quant à sa viabilité, un certain nombre de pays de la région étant déjà confrontés à de graves difficultés, voire pire.

Notre infrastructure actuelle est conçue pour faciliter l'extraction des ressources en produits de base de l'Afrique par les ports, les chemins de fer et la route ; il faut changer cela pour mettre l'accent sur le développement du marché intérieur et l'intégration régionale à travers les quatre piliers que sont les transports, l'eau, l'énergie et l'infrastructure des communications et télécommunications (TIC) nécessaires pour réduire la fracture numérique. La campagne de facilitation du commerce en Afrique, largement financée par les donateurs, s'est davantage concentrée sur la facilitation des importations plutôt que sur les contraintes liées à l'offre, qui sont si nécessaires. Nous sommes préoccupés par le fait que la récente campagne de soutien à la numérisation en Afrique par les pays développés suit une tendance similaire, ce qui poussera finalement l'Afrique plus loin dans la consommation de ce que nous ne produisons pas. Cela aura des conséquences profondes sur l'emploi, les revenus et les innovations numériques en Afrique, qui sont en fin de compte nécessaires à la transformation structurelle. Les pays africains ne seront pas en mesure d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) sans l'élargissement des appuis fiscaux pour atteindre des services publics accessibles de qualité dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau, à l'électricité et autres.

Nous avons également besoin de politiques fortes en matière de protection des consommateurs, notamment en ce qui concerne la protection de la vie privée et des données. Les Africains sont des entrepreneurs, mais nous sommes aussi des citoyens qui ont le droit à la vie privée et des consommateurs qui ont le droit de voir nos données protégées et non utilisées à mauvais escient par des sociétés transnationales géantes à des fins privées ou par des gouvernements contre nos droits humains dans l'espace numérique.

Des politiques spéciales s'imposent d'urgence pour protéger les petits acteurs, les commerçants, les agriculteurs, les petits prestataires de services, etc. qui sont menacés par les nouveaux modèles numériques organisés au niveau mondial. Cela nécessite des mesures pour décentraliser les structures et le pouvoir de l'économie numérique, ainsi que des mesures politiques spécifiques pour soutenir les petits acteurs dans leurs relations extrêmement inégales avec les majors du numérique, tout comme les lois du travail de l'ère industrielle. En outre, une bonne partie de la valeur numérique nouvellement créée doit être utilisée pour des mesures d'amélioration et de redistribution, comme la protection sociale et les services publics.

L'Afrique doit élaborer son propre programme d'industrialisation numérique. Nous ne devons pas copier les "règles du commerce électronique" qui ont été élaborées par des STN comme Amazon et Google, pour que leurs intérêts soient d'ouvrir nos marchés, de contrôler nos données, de menotter nos régulateurs et de limiter le rôle de l'Etat dans la promotion des politiques de l'emploi et de l'industrialisation. Si les disciplines du commerce électronique à l'OMC étaient bonnes pour le développement de l'Afrique, il n'y aurait pas de pressions de la part des États africains pour qu'ils se joignent aux négociations sur le commerce électronique que nous voyons à l'OMC. Les Membres promoteurs et le Secrétariat de l'OMC ne préconiseraient pas non plus que les pays africains se joignent aux négociations sur le commerce électronique. Le caractère international des organisations internationales est donc discutable. Nous pensons qu'étant donné que le Groupe africain reste ferme dans sa position sur les propositions de commerce électronique à l'OMC, les gouvernements nationaux doivent mettre en place des politiques et des agendas d'industrialisation numérique axés sur le développement. Cela contribuerait à la réalisation de l'agenda 2063 de l'UA.

Compte tenu de la pénurie de négociateurs commerciaux africains basés à Genève en cette semaine africaine du commerce électronique, toute discussion sur un document final des activités de cette semaine contenant des recommandations est tout à fait inappropriée et tout document récapitulatif de ce qui s'est passé ici ne devrait pas être utilisé pour miner la position du Groupe africain contre les règles du commerce électronique à l'OMC[i]. Toute recommandation découlant de la Semaine africaine du commerce électronique ne serait pas le fruit de discussions ou d'un consensus. L'Aide pour le commerce ne doit pas être liée à l'adhésion des gouvernements africains aux négociations de l'OMC sur les nouveaux enjeux. Le Groupe africain à l'OMC, qui se concentre sur la réforme agricole et la suppression des niveaux élevés de soutien interne accordés aux agriculteurs par les pays développés ; la suppression des subventions au coton aux États-Unis et dans l'UE qui nuisent aux producteurs de coton africains ; le stockage public des denrées alimentaires ; le mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS) pour protéger les agriculteurs nationaux ; le traitement spécial et différencié ; et le renforcement de la flexibilité pour le développement industriel, plutôt que la mise en péril de l'intégration régionale.

Nous attendons avec intérêt de travailler avec la CNUCED, les gouvernements, le secteur privé et un plus grand nombre d'acteurs de la société civile sur des engagements futurs qui se concentreront davantage sur les besoins urgents de développement de l'Afrique.

Avals en date du 14 décembre 2018

International Trade Union Confederation Africa (ITUC Africa), *which includes 16 million members*

East Africa Trade Union Confederation (EATUC), *which includes 3.5 million members*

Third World Network-Africa (TWN-Africa)

Tax Justice Network Africa (TJNA)

Southern and Eastern African Trade Information and Negotiations Institute (SEATINI)-Uganda

National Association of Nigerian Traders (NANTS) *which employs 57 million people in 37 million MSMES*

Nigeria Private Sector Alliance (NiPSA)

African Center for Trade and Development (ACTADE), Uganda

[i] Eg see WT/MIN(17)/11 and JOB/GC/144 at<https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/FE_Search/FE_S_S001.aspx>